

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28

## **N°5 - FINANCES**

### **Budget annexe Petite Enfance : décision modificative n°1**

Rapporteur :

Pello Etcheverry,  
adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Séance du 21 septembre 2023 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen*

#### **Présents**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint,

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave (*présente à partir de la délibération n°2*), Benjamin Marcille, , Monique Labattut, , Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs**

- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Bruno Garraialde, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Monique Labattut, conseillère municipale
- Sylvie Dargains à Béatrice Chauffard, conseillère municipale

#### **Absent :**

- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée (*jusqu'à la délibération n°2*)
- Noémie Troubat

**Date de la convocation** : 14 septembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Guillaume Boivin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture  
064-216404830-20230921-2023-09-05-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023

## N° 5 – FINANCES

### Budget annexe Petite Enfance 2023 : décision modificative n° 1

M. Pello Etcheverry, adjoint, expose :

Le budget primitif 2023 du budget annexe Petite Enfance a été approuvé par délibération du 9 décembre 2022. Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient de prévoir une première décision modificative, telle que détaillée dans le tableau (annexe) et dans la maquette (annexe à consulter).

⇒ **En section d'exploitation = + 59 000,00 €**

En dépenses de la section de fonctionnement, il est nécessaire d'abonder le chapitre 012 « Charges de personnel » de + 59 000,00 € pour tenir compte des éléments suivants :

- Impact remplacement d'un agent en arrêt maladie : +32 000,00 € ;
- Remplacement d'assistantes maternelles suite à arrêt maladie : + 8 000,00 € ;
- Remplacement agents en formation langue basque : + 3 000,00 € ;
- Evolution de carrière des assistantes maternelles : + 7 000,00 € ;
- Revalorisation du point d'indice : + 4 000,000 €.

Cette dépense est financée par une hausse de la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe de la Petite Enfance telle que détaillée dans le tableau (annexe) ainsi que dans la maquette (annexe à consulter).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 13 septembre 2023,
- Approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe de la Petite Enfance telle que détaillée dans le tableau (annexe) ainsi que dans la maquette (annexe à consulter).

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen



Accusé de réception en préfecture  
064-216404830-20230921-2023-09-05-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023